



## Communiqué de presse

Montpellier, Mardi 20 juillet 2010

---

### COMMUNE DE SAINT-BRÈS MISE EN PLACE D'UNE DELEGATION SPECIALE

---

Suite au décret du 13 juillet 2010 portant dissolution du conseil municipal de la commune de Saint-Brès, une délégation spéciale va être installée **le jeudi 22 juillet à 11h00 en mairie de Saint-Brès** par Monsieur Patrice LATRON, Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault.

Cette délégation, composée de trois membres désignés par le Préfet en raison de leur compétence et de leur neutralité aura pour mission d'assurer la continuité de la gestion des affaires communales et de préparer de manière impartiale les prochaines échéances électorales.

Les fonctions de la délégation spéciale expireront de plein droit dès que le nouveau conseil municipal de Saint-Brès sera reconstitué. Pour cela, les électeurs seront convoqués aux urnes pour la mi-septembre.

Contact presse : 04 67 61 61 25  
communication@herault.pref.gouv.fr